



Direction
0596 56 13 29
ce.9720469c@ac-martinique.fr
7, Avenue Frantz FANON
97224 DUCOS

Ducos, le 23 mars 2023

Objet : Passation de l'ASSR 2 (Attestation scolaire de sécurité routière de 2^{ème} niveau)

Mesdames, Messieurs

Les attestations de sécurité routière sont obligatoires et contribuent à la sécurité routière en éduquant les jeunes à la route. L'ASSR 2 est indispensable pour la délivrance du titre du permis de conduire.

Les épreuves de l'ASSR 2 sont organisées au collège, en salle A5, selon le calendrier suivant :

Mardi 18 avril

3°1 : 07h00-08h00

3°2 : 11h00-12h00

3°3 : 14h00-15h00

3°4 : 09h00-10h00

3°6 : 10h00-11h00

3°7 : 08h00-09h00

Mercredi 19 avril

3°5 : 08h00-09h00

3°8 : 10h00-11h00

3°9 : 09h00-10h00

Il est recommandé d'apporter ses propres écouteurs.

Une session de rattrapage pour les élèves absents et les élèves ayant obtenu moins de 10/20 sera organisée début mai.

Les élèves peuvent s'entraîner et se préparer aux épreuves sur le site :

<https://e-assr.education-securite-routiere.fr/preparer/assr/2/ASSR2>

Cordialement

La direction du collège Asselin de Beauville.